



Objet

Le Département des Relations Actionnaires lance Inter@ction, le Cercle consultatif des actionnaires de France Télécom.

Inter@ction a pour vocation d'être une structure d'écoute et de dialogue convivial sur la qualité et la perception des messages et des supports de la relation actionnaires.

Inter@ction proposera des échanges sur des grands thèmes de réflexion durant l'année. Durant ces débats, les membres seront invités à donner leur avis, émettre des idées sur la communication financière et institutionnelle de France Télécom.

Et cela dans le strict respect de l'égalité des actionnaires, aucune information non publique ne sera divulguée dans le cadre d'Inter@ction.

Composition - conditions de participation

Il s'agit d'une instance constituée de 30 à 100 actionnaires, recrutés et choisis en fonction de leur intérêt et de leur motivation pour la communication financière et institutionnelle de France Télécom.

La participation à Inter@ction se fera après sélection des candidatures postées exclusivement en ligne via l'Espace Actionnaires du site de France Télécom. L'acte de candidature se fera sous forme de réponses à un questionnaire/formulaire rapide et de quelques mots de motivation. Le département des Relations Actionnaires choisira parmi les candidatures reçues les investisseurs individuels qui constitueront ce Cercle.

Pour postuler, la personne intéressée doit :

- * détenir un minimum de 50 actions France Télécom
- * Faire preuve d'un intérêt prononcé pour les nouvelles technologies
- * Cette inscription se déroulera uniquement sur Internet puisque la nécessité de posséder un équipement Internet est une condition sine qua none d'inscription

La durée maximale d'un mandat au sein d'Inter@ction est de un an, renouvelable une fois.

Fonctionnement

Inter@ction utilisera un mode d'échange électronique innovant, utilisant les technologies de France Télécom, pour l'animation du Cercle : un espace réservé et sécurisé sur Internet avec, entre autres, un blog permettant les échanges entre les "Inter@ctionnaires" et le Département des Relations avec les Actionnaires (ou dirigeant de France Télécom), des rubriques d'information, des sondages, etc. Les échanges seront régis par un code de conduite permettant d'encadrer les débats.

Les Inter@ctionnaires seront avertis d'un nouveau thème de réflexion grâce aux « Alertes Inter@ction », messages mail.

France Télécom se réserve le droit d'utiliser dans sa communication les résultats des travaux ou les échanges qui auront lieu sur Inter@ction.

En ce qui concerne l'espace « blog » de libre échange ; le Département des Relations Actionnaires portera grande attention à la convivialité des échanges au sein du Cercle. Les membres devront respecter un certain nombre de règles simples et de bon sens afin de garantir le bon déroulement des discussions. Ses propos doivent respecter les lois et règlements en vigueur. Sont notamment interdits et pénalement sanctionnés :





- * l'atteinte à la vie privée d'autrui,
- * la diffamation et l'injure,
- * la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux,
- * le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur, l'apologie des crimes et délits,
 - * l'incitation à la haine, à la violence, au suicide, au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, à l'homophobie
 - * l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
 - * l'incitation à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personne en raison de son appartenance à une ethnie, à une religion, ou du fait de son orientation sexuelle.
 - * L'incitation et/ou l'aide à se procurer des logiciels piratés ou des numéros de série de logiciels ou tout logiciel pouvant nuire ou porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits ou aux biens des tiers.

Engagements

Le membre d'Inter@ction s'engage :

- * à participer aux débats qui seront proposés sur Inter@ction
- * à respecter les règles de conduite d'Inter@ction

Le Département Relations Actionnaires s'engage à :

- * garantir l'anonymat, sauf autorisation expresse, des membres d'Inter@ction en dehors du Cercle des participants
- * permettre une liberté de ton maximale sur les sujets de réflexion dans le respect de chacun
- * favoriser la convivialité au sein d'Inter@ction
- * être transparent sur les règles de publication d'un billet
- * répondre systématiquement au membre d'Inter@ction
- * respecter l'égalité des actionnaires : en aucun cas Inter@ction n'aura accès à des informations non publiques

Confidentialité

En outre, le membre garantit que toutes les informations, données, fichiers, films, photographies, logiciels, ou bases de données qu'ils seraient amenés à communiquer dans le cadre d'Inter@ction lui appartiennent ou sont libres de droit.

Dans les autres hypothèses, pour l'utilisation, la reproduction, la représentation ou la communication au public d'une oeuvre de l'esprit appartenant à un tiers et protégée par la loi (et notamment mais non exclusivement logiciels, bases de données, oeuvres de l'esprit, marques, dénominations sociales, brevet d'inventions, dessins et modèles), l'utilisateur s'engage à obtenir une autorisation préalable ou une licence d'utilisation des titulaires de ces droits, dans les conditions posées par la loi.

L'utilisation de ce service est strictement personnel. Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, à d'autres fins sur un quelconque support est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la société France Télécom et constituerait une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

France Télécom se réserve le droit d'exclure tout membre qui ne respecterait pas ce règlement et de ne pas publier un billet qui ne respecterait pas le règlement.





En aucun cas, France Télécom ne pourra être tenue responsable de la teneur des propos ou du contenu des articles des membres d'Inter@ction ou de leurs conséquences.

Les données concernant les membres sont confidentielles.

Elles ne sont pas utilisées à des fins commerciales ni communiquées à des sociétés extérieures.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les membres disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant à conseiller.actionnaire@orange-ftgroup.com

